Conseil communal du 19 septembre 2022



Vous trouverez ici une synthèse de <u>mes interventions</u>. Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.



Pour la liste complète des points inscrits, veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé:



Contre:



Abstention:



Point 2: Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 22/08/22



Point 5. Règlement-redevance sur la délivrance de copies en exécution des dispositions règlementaires en matière de publicité de l'administration dans les communes

Question : Ce règlement organise et précise le coût à payer par le citoyen qui demande des copies de documents à la commune.

Il convient de s'adapter à l'ère numérique.

- J'avais dès lors proposé, lors du Conseil communal du 22 août, d'inclure dans le règlement :
- 1. la possibilité d'obtenir des copies numériques :
- 2. gratuitement pour toute copie numérique existante et pour les 25 premières à numériser, payantes pour les autres.
- > Cette proposition, avec gratuité totale, a été votée à unanimité, et sera incluse dans le règlement.

Point 24 : rénovation de la piscine de Bohon, dont le coût total s'élève dorénavant et à ce jour à 1.386.321,66 €, 21% TVAC, avec 155 jours de délais supplémentaires (5 mois).

Question : Le timing est-il confirmé ? A partir de quelle date les 155 jours supplémentaire commencent-ils ? La réouverture est-elle confirmée pour la fin 2022 ?

Réponse du Collège:

- pour le délai : la réponse va nous être envoyée.
- la fin des travaux est programmée pour le 23 décembre, mais avec ouverture le 1er janvier.

Les questions posées en fin de Conseil sont mentionnées en page 144.

Point 4: Urbanisme - Question de voirie - Techfund sa à Hotton-



Il s'agit en fait du déplacement et du bétonnage (certes drainant) du chemin n°7 (Hotton) se prolongeant par le chemin n°1 (Durbuy) repris à l'Atlas de voiries vicinales en une voirie à vitesse lente réalisée en matériaux drainants, pour relier le nouveau Parc résidentiel de w-e (130 lodges), du Parc de Rahet (Plain de Holset) à Melreux-Hotton.

J'ai dû (anormalement) insister pour exprimer mon point de vue.

Au titre de la transition climatique, et de la protection de la biodiversité, bétonner 1 km le chemin forestier est irresponsable. En outre, il augmente le réseau routier communal à entretenir par les générations futures. Je vote contre, tout en proposant une alternative.

Ma position:

- 1. sur l'opportunité de réaliser, à nouveau, une imperméabilisation du sol, avec la circonstance aggravante que c'est en plein bois :
 - > trouvez-vous cet investissement opportun, compte tenu du dernier rapport du GIEC? Avez-vous calculé l'impact CO_2 de ce chantier d'un autre temps?
 - > ce chantier sera en total décalage avec la transition climatique et la nécessité de produire moins de CO₂. Ce qui implique des changements dans nos modes de vie et mode d'aménagement de l'espace public.
 - > les travaux nécessitent l'abattage d'arbres, la coupure de racines, une perturbation du soussol.

2. sur la conception de route elle-même :

- > Le recouvrement « drainant » ne tient pas compte des flux d'eau perpendiculaires à la route et nécessite des fossés et des marres pour récolter l'eau, ce qui prouve qu'il imperméabilise le sol, tout en entraînant la modification du relief du sol, de la flore et de la faune. La biodiversité va devoir subir la volonté des hommes.
- > La proposition de décision prévoit que la nouvelle route sera « **incorporée au domaine public affecté à la voirie communale »**, confiant ensuite l'entretien de cette route et de ses abords à la commune.

Or, selon un avis rendu par le promoteur lui-même en séance publique le 8 septembre à Fronville-Hotton, une route stabilisée contient toujours un liant. Ici, le cahier des charges ne propose aucun liant. L'absence de liant entrainera un manque de stabilité dans la structure de la route, avec risques d'infiltration d'eau et problèmes en hiver (gel – dégel). Le porphyre est placé en surface pour servir de couche d'usure (plus solide que le calcaire). L'avis du service travaux de la commune a-t-il été requis ?

En résumé, 5 constats:

- 1. Le projet de route nouvelle est motivé par un investissement privé devenu inopportun en période de transition climatique (création d'un nouveau complexe de 130 bungalows), et dans une région qui vit une forte pression touristique.
- 2. La Commune de Somme-Leuze, propriétaire d'une partie des bois traversés, s'est prononcée contre le projet.
- 3. En acceptant cette route, DURBUY augmente son réseau routier, dont les frais seront supportés par les générations futures.
- 4. Si cette route devenait un jour impraticable, la seule alternative pour rejoindre le Rahet serait de passer par le Plain de Holset.
- 5. Il serait utile de vérifier ailleurs les travaux déjà effectués selon cette méthode, dans les mêmes conditions (lieu boisé humide) par cette firme.

Ma proposition alternative:

Si une route doit absolument être réalisée, elle devrait rejoindre la route régionale au plus court, à Deulin, sur le territoire de Hotton. Soit reprendre l'ancien tracé, en passant au-dessus de l'Ourthe et longer (au lieu de la traverser) le Camping de la Mayette, anciennement lié au Parc du Rahet.

Réaction du Collège: favorable au projet.



Point 6: Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 – Convention de partenariat – Octroi d'une subvention à l'ASBL Maison des jeunes asbl pour la réalisation de l'axe du plan relatif au droit à l'épanouissement culturel et familial, vie de quartier, création d'un lieu de rencontre et de convivialité – Approbation



Proposition: Afin d'assurer un contrôle du pouvoir communal sans intégrer le Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes, j'ai proposé la création d'un Comité d'accompagnement. A noter que le CRH – Centre de Rencontre et d'Hébergement de Villers-Sainte-Gertrude (= le Domaine touristique), est déjà subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour faire de l'animation de jeunes sur la commune. (Elle est affiliée à la Fédération des Jeunes en Milieu Populaire, qu'elle représente au sein du CA et de l'AG de L'ASBL de la Maison des Jeunes).

L'AG – Assemblée Générale se tiendrait le vendredi 1^{er} octobre au soir, auquel tous les Conseillers seraient invités. A ce jour (26 septembre), je n'ai rien reçu. Mais bien une invitation à la Journée de la Fédération des MJ, le 9 octobre.

Pablo Docquier manie l'art de ne pas être clair et de mélanger les informations : dommage.

Réaction du Collège (Pablo Docquier) :

- Accord sur ma proposition de créer un Comité d'accompagnement lors de la reconnaissance de la Maison des Jeunes, espérée en 2024.

Point 10: Charte Eclairage public ORES ASSETS - Service Lumière.



Terme trompeur pour désigner un forfait annuel unique de 3.350 € pour tous les entretiens et réparations sur le réseau public communal.

ORES nous informe sur le volume de la consommation de l'éclairage public à Durbuy, estimée à 623.973 Kwh pour 2023.

Eric Jurdant - Conseiller communal.